Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260709-D_2026_118-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
Pour : 24
Contre : /
Abstention : 3

N° de la délibération
2026-118

L'an 2026, le 18 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 juin 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS,

Absents ayant donné procuration (5) : Jean-Yves NICOLAS à Christian TROADEC, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET, Alexandra FRAYSSE à Daniel COTTEN, Patrick URIEN à Marie-Christine JAOUEN, Aurore GINOUVES à Cédric LE MOROUX

Absents: /

A été nommé secrétaire : Cédric LE MOROUX

D 2026-118 Décision modificative n°1 sur le budget annexe Transports

Rapporteur : Daniel COTTEN – Technicien référent : Cédric CIBIEL

A la clôture de l'exercice 2025, il est constaté :

-Un solde de fonctionnement positif de **+15 566.61 €** qui a été repris par anticipation au Budget Primitif 2026, à l'article R002-Résultat de fonctionnement reporté à hauteur de +15 956.61 €.

- un solde d'investissement positif de **128 505.42 €** qui a fait l'objet d'une reprise anticipée à l'article R001-Solde d'exécution d'investissement reporté au Budget Primitif 2026

Au budget 2026, il convient donc de rectifier la section de fonctionnement en diminuant le résultat de fonctionnement reporté de -390 € à l'article R002-Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté. Cette diminution de recettes est compensée par une baisse des charges de carburant à l'article D6066.

Annule et remplace la délibération n°2026 – 90,

Après avis favorable de la commission finances du 11 juin 2026, et, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, avec 24 voix pour et 3 abstentions (Marie-Laure CLOAREC, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT), d'approuver les mouvements de crédits tels que présentés dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260709-D_2026_118-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Compte	**Libellé**	**Montant**
D6066	Carburant	- 390 €
	Total dépenses de fonctionnement	**-390 €**

Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	-390 €
	Total recettes de fonctionnement	**- 390 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

